

FONCIERE PARIS NORD
Société Anonyme au capital de 772 145,69 euros
Siège social : 15 rue de la Banque
75002 - PARIS
542 030 200 RCS PARIS

**TEXTE DE LA RESOLUTION PROPOSEE A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 20 JUILLET 2017**

RESOLUTION présentée par la société OTT HOLDINGS Ltd, détentrice de 10 858 766 actions au porteur à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 20 juillet 2017 (*Décision de proposer aux détenteurs de Bons de Souscription d'Actions Foncière Paris Nord une modification des termes et conditions régissant les Obligations Remboursables en Actions et Bons de Souscription d'Actions Foncière Paris Nord*).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de proposer une modification des termes et conditions des Bons de Souscription d'Actions Foncière Paris Nord S.A. aux détenteurs actuels de Bons de Souscription d'Actions Foncière Paris Nord S.A., afin que ces derniers puissent choisir la nature, la forme et le mode d'inscription des Bons de Souscription d'Actions, nominative ou au porteur ;

Les titres concernés sont les 191'510'644 ORABSA (Obligations Remboursables en Actions à Bons de Souscription d'Actions), émis le 04 décembre 2014 par le Conseil d'Administration agissant sur délégation de compétence consentie lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 juin 2014.

L'Assemblée générale délègue tout pouvoir au Conseil d'Administration, à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution.

Exposé des motifs :

La société OTT HOLDINGS Ltd pense que cette modification permettra d'améliorer la liquidité de ces titres ainsi le financement de la Société.